

DWS Investment GmbH
60612 Francfort-sur-le-Main

À l'attention des porteurs de parts du fonds commun de placement OPCVM

DWS European Opportunities (ISIN : DE0008474156)

Nous prévoyons de procéder aux modifications suivantes des Conditions spécifiques de placement avec l'autorisation de l'autorité allemande de surveillance financière (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, « BaFin ») pour le fonds commun de placement OPCVM susmentionné :

Introduction d'une nouvelle classe de parts

Une nouvelle classe de parts LC est introduite pour le fonds commun de placement OPCVM.

Dans ce cadre, les articles 30, paragraphe 3 (« Cours de souscription et de rachat, heure limite de réception des ordres ») et 31, paragraphe 1 ("Rémunérations et dépenses ») des Conditions spécifiques de placement sont adaptés de manière à ce que les nouvelles classes de parts soient mentionnées avec leurs caractéristiques. À l'avenir, ils s'énonceront comme suit :

« Article 30 Cours de souscription et de rachat, heure limite de réception des ordres
(...)

3. Le droit d'entrée pour les classes de parts LD et LC représente 5 % de la valeur liquidative. Le droit d'entrée pour les classes de parts TFC, FC et IC représente 0 % de la valeur liquidative. La Société est libre de fixer un droit d'entrée inférieur ou de s'abstenir de calculer un droit d'entrée. (...).

Article 31 Rémunérations et dépenses

1. Pour chaque jour de l'exercice, la Société a droit à une rémunération provenant du fonds commun de placement OPCVM égale à 1/365 (1/366 lors d'une année bissextile) de :

- 1,4 % pour la classe de parts LD,
- 1,4 % pour la classe de parts LC,
- 0,8 % pour la classe de parts TFC,
- 0,85 % pour la classe de parts FC et
- 0,55 % pour la classe de parts IC

de la valeur liquidative nette respective (voir article 18, alinéa 1 des Conditions générales de placement) sous forme de rémunération forfaitaire.

Chaque jour correspondant à un jour d'évaluation, la rémunération forfaitaire est calculée sur la base de la valeur liquidative nette du précédent jour d'évaluation et est prise en compte en tant qu'engagement dans la valeur liquidative nette du jour d'évaluation actuel, à titre de réduction.

Chaque jour qui n'est pas un jour d'évaluation, la rémunération forfaitaire est calculée sur la base de la valeur liquidative nette du précédent jour d'évaluation et est prise en compte en tant qu'engagement dans la valeur liquidative nette du jour d'évaluation suivant, à titre de réduction.

La rémunération forfaitaire pour tous les jours calendaires d'un mois est versée au plus tard le 10ème jour calendaire du mois suivant. (...).“

Les modifications des Conditions spécifiques de placement entreront en vigueur le 19 avril 2024.

Si les porteurs de parts ne sont pas d'accord avec les modifications apportées aux Conditions spécifiques de placement, ils peuvent demander le remboursement sans frais de leurs parts auprès du fonds commun de placement OPCVM. Veuillez contacter votre organisme dépositaire à cet effet.

Les Conditions contractuelles en vigueur, le prospectus de vente, de même que le document d'informations clés peuvent être obtenus gratuitement auprès de DWS Investment GmbH, ainsi que sur le site Internet www.dws.de.

Francfort-sur-le-Main, avril 2024

La direction